# Avis Technique 5/02-1618*01 Mod

**Modificatif à l'Avis Technique 5/02-1618**

*Revêtement d'étanchéité de toitures en bitume modifié APP*

*Revêtement d'étanchéité de toitures*

*Roof waterproofing system*

*Dachabdichtung*

# Flexter Testudo
## Spundbond polyester (et minéral)


**Titulaire :** Index SpA
Via G. Rossini, 22
(I) 37060 Castel d'Azzano (Verona)

Tél. : (0)45-512233
Fax : (0)45-518390

Internet : www.intesys.it/index
E-mail : index@index-spa.it


Compte tenu de la décision du Groupe Spécialisé n° 5 du 8 décembre 2003, relative aux toitures-terrasses accessibles, la pente minimum de ces terrasses accessibles doit être conforme à celles des normes NF P 10-203 (réf. DTU 20.12) et NF P 84-204 (réf. DTU 43.1).

Dans le cas particulier où la protection rapportée des terrasses accessibles aux piétons, et au séjour, est recouverte par des revêtements de sol scellés, la pente est alors d'au moins 1,5 cm/m conformément aux dispositions de la norme NF P 61-202 (réf. DTU 52.1).

*Pour le Groupe Spécialisé n° 5*
*Le Président*
C. DUCHESNE

Document non valide

## Commission chargée de formuler des Avis Techniques
(arrêté du 2 décembre 1969)

**Groupe Spécialisé n° 5**
Toitures, couvertures, étanchéités

Vu pour enregistrement le 16 décembre 2003

Pour le CSTB : J.-D. Merlet, Directeur Technique


CSTB le futur en construction

Secrétariat de la commission des Avis Techniques CSTB, 4, avenue du Recteur-Poincaré, F-75782 Paris Cedex 16
Tél. : 01 40 50 28 28 - Fax : 01 45 25 61 51 - Internet : www.cstb.fr



Les Avis Techniques sont publiés par le Secrétariat des Avis Techniques, assuré par le CSTB. Les versions authentifiées sont disponibles gratuitement sur le site internet du CSTB (http://www.cstb.fr)
© CSTB 2003